



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8298^e séance

Jeudi 28 juin 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Alemu
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/541)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Lettre adressée aux membres du Conseil de sécurité par M^{me} Salamata Drame Tanoh-Boutchoue

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre adressée à tous les membres du Conseil par M^{me} Salamata Drame Tanoh-Boutchoue, épouse du regretté Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Bernard Tanoh-Boutchoue. Comme la lettre est écrite en français, je vais en donner lecture dans cette langue.

(l'orateur poursuit en français)

« Comme vous le savez, mon époux, S. E. M. Bernard Tanoh-Boutchoue, nous a quittés le 18 avril 2018. Il était pour chacun de vous un collègue, un ami, un frère. Dès l'annonce de son décès jusqu'au départ de sa dépouille à Abidjan, en Côte d'Ivoire, vous n'avez pas cessé de nous témoigner votre solidarité et votre compassion. Soyez en infiniment remerciés.

Je souhaiterais porter à votre connaissance que les funérailles se sont bien passées à Abidjan. Et qu'avec le soutien du Président de la République, S. E. Alassane Ouattara, et du Gouvernement ivoirien, Bernard a été accompagné avec tous les honneurs à sa dernière demeure le 26 mai 2018. Il repose désormais dans son village natal, à Grand Lahou, dans le sud de la Côte d'Ivoire.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, les enfants de Bernard, Charles, Thierry et Marie Fatimé, et moi-même, ainsi que toute notre famille en Côte d'Ivoire, avons été profondément touchés par vos marques de sympathie.

Avant de quitter New York, je tenais au nom de la famille Tanoh-Boutchoue, à vous exprimer notre profonde gratitude et reconnaissance.

Sachez que Bernard avait pour chacun de vous une grande admiration et considération. Et je sais qu'il aurait aimé vous dire : 'Regardez la vie que je commence et non celle que je finis, car j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi.'

Je voudrais pour terminer mon propos, vous exhorter à continuer à combattre le bon combat, pour un monde plus juste, un monde de paix.

Vous réitérant, mes sincères remerciements, veuillez recevoir, Excellences, mes respectueuses salutations.»

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/541)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/639, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/541, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2423 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer en indiquant à la délégation ivoirienne combien nous sommes et combien je suis ému par la lettre qui vient d'être lue, et combien notre ancien collègue reste profondément dans nos mémoires et dans nos cœurs. Ses enseignements également, tel que rapporté par son épouse, sont et resteront pour nous une source d'inspiration.

La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2423 (2018), qui renouvelle le mandat de

la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une durée d'un an.†

Ne nous y trompons pas, ce renouvellement n'est pas comme les précédents. Il est assorti, en effet, d'un message politique fort à attention des parties maliennes, à savoir que le maintien dans la configuration actuelle d'une mission aussi importante et exposée que la MINUSMA doit nécessairement s'accompagner de progrès substantiels sur le volet du processus de paix. La résolution que nous venons d'adopter définit ainsi une liste précise de mesures prioritaires – directement tirées de la feuille de route agréée par les parties maliennes – dont la mise en oeuvre sera suivie avec la plus grande attention. La résolution demande au Secrétaire général d'en rendre compte dans un rapport spécifique, six mois après l'investiture du prochain Président malien. Elle exprime l'intention du Conseil de solliciter des options en faveur d'une possible adaptation significative de la MINUSMA, en cas d'absence de progrès substantiels dans la mise en oeuvre de ces mesures prioritaires. Enfin, elle souligne que la non-mise en oeuvre des dispositions de la feuille de route dans les délais annoncés conduirait également le Conseil à envisager des sanctions contre les responsables des blocages.

Chacun doit donc prendre ses responsabilités pour créer les conditions du maintien du niveau d'engagement international exceptionnel dont bénéficie le Mali. Cela ne sera possible qu'avec la mobilisation urgente et sans précédent des parties maliennes en faveur de la mise en oeuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les progrès accomplis au cours des dernières semaines sont encourageants; ils doivent toutefois impérativement être poursuivis et amplifiés.

Conformément aux recommandations du Secrétaire général et aux conclusions de la revue stratégique, la résolution 2423 (2018) donne à la MINUSMA un mandat plus clair et plus réaliste, grâce à une plus forte priorisation de ses tâches. Elle reconnaît que la Mission a vocation interagir avec les autres présences de sécurité déployées sur le théâtre malien – à savoir les forces armées maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, les missions européennes et l'opération Barkhane – dont les actions se renforcent mutuellement. Elle demande à la MINUSMA de communiquer davantage auprès des acteurs locaux sur les caractéristiques et les spécificités de son mandat. Elle invite le Secrétaire général à prendre de nouvelles

mesures pour renforcer la sécurité de la Mission, qui est notre priorité à tous, tout en saluant les progrès accomplis au cours des derniers mois dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du rapport Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies. Elle appelle enfin la MINUSMA et le Gouvernement malien à prendre pleinement en compte dans leurs actions les impacts sécuritaires du changement climatique et des autres facteurs environnementaux.†

Le texte que nous venons d'adopter exprime également la préoccupation collective du Conseil à l'égard de la détérioration continue de la situation dans le Centre et des menaces qu'elle fait peser en matière de protection des civils. Il rappelle que seule une approche équilibrée combinant réponse sécuritaire et efforts en matière de développement et de gouvernance est à même de créer les conditions d'une stabilisation durable. Il exprime de sérieuses préoccupations à l'égard des allégations de violations des droits de l'homme imputées aux forces armées maliennes et prend note avec satisfaction des mesures annoncées par les autorités maliennes à cet égard, tout en soulignant combien il importe qu'elles soient rapidement et pleinement mises en oeuvre.

Enfin, la résolution 2243 (2018) rappelle la nécessité que les élections à venir se tiennent selon des modalités qui garantissent la crédibilité de leurs résultats. Elle apporte son plein soutien au rôle de bons offices joué par le Représentant spécial du Secrétaire général au cours des dernières semaines, et appelle à la poursuite d'un dialogue constructif entre le Gouvernement et l'opposition sur l'ensemble de ces questions.

Avant de conclure, je souhaite réaffirmer ici notre soutien sans faille au rôle irremplaçable joué par la Cour pénale internationale en faveur de la paix et de la sécurité au Mali. La condamnation du djihadiste Al-Mahdi pour des attaques contre le patrimoine culturel et religieux de Tombouctou, de même que le procès à venir de Al-Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud pour des crimes commis lors de l'occupation du nord du Mali par des groupes djihadistes, témoignent de la contribution concrète de la Cour à la lutte contre l'impunité au Mali. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui appelle les autorités maliennes à poursuivre leur coopération vertueuse avec la Cour, conformément à leurs obligations en vertu du Statut de Rome. Il s'agit d'un point absolument essentiel sur le chemin vers une stabilité durable au Mali.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour l'esprit ouvert et constructif dont ils ont fait preuve tout au long de cette négociation. L'unité qui caractérise traditionnellement le Conseil sur le dossier malien est un atout majeur pour nous permettre de continuer à jouer un rôle décisif en faveur de la paix et de la sécurité dans ce pays. Nous devons tout faire pour l'entretenir et en tirer le meilleur parti. C'est la logique dans laquelle s'inscrit pleinement la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à remercier la France, en sa qualité de rédacteur, et tous nos collègues au sein du Conseil pour leur coopération qui a permis de proroger le mandat de l'une des plus grandes missions de maintien de la paix dans le monde.

Alors que le Mali se prépare à l'élection présidentielle prévue dans quelques semaines, le peuple malien se trouve de nouveau à la croisée des chemins. Par la résolution 2423 (2018), nous avons essayé de trouver la meilleure façon de définir le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), aujourd'hui et à l'avenir. Les missions de maintien de la paix ne sont pas déployées pour une durée indéfinie et ne doivent pas l'être. Cette Mission, qui a été créée en 2013, et dont nous venons de proroger le mandat pour une année supplémentaire, ne sera pas au Mali pour toujours. Elle est dans ce pays pour accomplir une tâche spécifique – appuyer la mise en œuvre de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, en vue de trouver des solutions politiques durables et à long terme dans ce pays.

La Mission ne peut pas accomplir cette tâche à elle seule. Pendant des années, diverses parties ont bloqué ce processus tandis que le monde continuait d'attendre et que la situation en matière de sécurité ne cessait de se détériorer. C'est pour cette raison que la résolution de cette année indique clairement aux parties que s'il n'y a pas de progrès significatifs de leur part, nous n'aurons d'autre choix que d'examiner les options pour une éventuelle refonte de la Mission. Nous convenons que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord ces derniers mois, mais le processus de mise en œuvre devrait être presque achevé à l'heure actuelle, et nous demandons que des progrès soient réalisés sans plus attendre. Pour les membres du Conseil et les nombreux amis du Mali qui ont fait des

investissements financiers et stratégiques importants dans ce pays, d'autres retards sont inacceptables, comme la résolution l'indique clairement.

Par cette résolution, nous avons également rationalisé le mandat de la Mission, en soulignant la primauté de l'appui politique apporté par la Mission et en mettant l'accent sur les activités de sensibilisation et les échanges en vue d'assurer la protection des civils. Nous avons demandé à la Mission d'améliorer stratégiquement ses messages à l'intention des Maliens, pour qu'ils comprennent que la MINUSMA est là pour apporter la paix et la stabilité et pour travailler en collaboration avec d'autres acteurs sur le plan du développement, de la sécurité et de la politique afin d'aider le Mali à prospérer.

De nombreux Maliens et les Casques bleus de la MINUSMA font quotidiennement face à des situations de vie et de mort, à des attentats terroristes, à l'escalade de la violence intercommunautaire et – de plus en plus – à des violations des droits de l'homme et des atteintes de ces droits commises par les forces de sécurité maliennes. Il faut inverser la tendance à l'augmentation du nombre d'exécutions extrajudiciaires et de fosses communes dans des localités comme Boulikessi, Diourra, Koumaga, Nantaka et Ménaka. Les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par les forces de sécurité ne font qu'à alimenter la violence et l'instabilité et faciliter le recrutement de la part d'organisations terroristes. Dans cette résolution, le Conseil affirme à l'unanimité que le respect des droits de l'homme et du principe de responsabilité n'est pas facultatif. Il y aura des conséquences pour les violations commises par les forces de sécurité.

Je note que dans le vingt-deuxième alinéa du préambule et au paragraphe 61 de la résolution, on retrouve ce libellé : « pour les questions relevant de sa compétence », en référence à la Cour pénale internationale (CPI). Pour les États-Unis, il s'agit de questions qui relèvent de la compétence de la CPI en vertu du droit international. Nous soulignons que le Mali est un État partie au Statut de Rome, qu'elle a accepté la compétence de la CPI et qu'elle a saisi la CPI de sa situation, conformément à l'article 14 du Statut de Rome. Comme nous l'avons déjà dit, les États-Unis respectent les décisions des pays qui ont choisi d'adhérer à la CPI, et nous espérons que notre décision de ne pas adhérer à la CPI et de ne pas placer nos citoyens sous la juridiction de la Cour sera également respectée.

Nous espérons que les élections seront couronnées de succès, que le prochain Président s'engagera

pleinement en faveur de l'accord de paix et que les parties feront des progrès rapides et significatifs en vue de sa mise en œuvre. Seuls leurs efforts collectifs permettront de trouver les solutions politiques que le peuple malien mérite, alors qu'il continue d'avancer vers un avenir meilleur.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2423 (2018), qui proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une nouvelle période de 12 mois. Nous remercions la France, en sa qualité de rédacteur, d'avoir facilité les négociations sur ce texte, et nous remercions tous les membres de la souplesse et de l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve, qui ont permis l'adoption à l'unanimité de cette résolution.

En dépit des défis et des contraintes importants auxquels ils font face, les Casques bleus de la MINUSMA accomplissent un travail louable à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous nous félicitons des mesures constructives prises récemment en vue de la mise en œuvre de l'Accord, dans la perspective des élections prévues au Mali cette année. Nous sommes confiants que le Gouvernement malien et les groupes armés des coalitions Plateforme et Coordination prendront toutes les mesures qui s'imposent pour s'acquitter pleinement et rapidement des obligations restantes qui leur incombent au titre de l'Accord, comme le prévoit la résolution que nous venons d'adopter.

Nous saluons l'appui que la MINUSMA, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, continue d'apporter aux efforts déployés par les autorités maliennes pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment par l'échange d'informations et de renseignements, la planification, la formation et le renforcement des capacités. Le rôle de la MINUSMA demeure essentiel et nous ne pouvons que nous féliciter de la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Nous avons pris la bonne décision et comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, la communauté internationale a la lourde responsabilité d'aider le Mali à relever les défis auxquels il est confronté en matière de sécurité. Nous nous souvenons tous que le Mali était un modèle de gouvernance démocratique en Afrique avant 2011. Nous avons bon espoir qu'il se relèvera à nouveau.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie a appuyé l'adoption par le Conseil, aujourd'hui, de la résolution 2423 (2018), qui proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Notre décision était fondée sur l'importance qu'il y a à préserver le consensus au sein du Conseil de sécurité et sur le fait que nous sommes conscients que la MINUSMA accomplit une tâche très importante en aidant les autorités maliennes à régler la situation dans le pays. Toutefois, notre appui à cette résolution ne signifie pas que nous sommes prêts à souscrire à un certain nombre de ses dispositions. En particulier, nous nous opposons à l'utilisation du terme « renseignement » en relation avec le mandat des soldats de la paix. En effet, cette terminologie devrait correspondre exactement aux termes utilisés dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale (A/72/19).

Nous voudrions attirer l'attention du Conseil sur les dispositions de la résolution relatives aux questions climatiques et écologiques. Nous sommes d'avis que ces questions, comme cela a toujours été le cas, relèvent de la compétence des organes compétents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Nous ne devons pas usurper leurs pouvoirs. En outre, le Conseil n'a ni le mandat ni l'expertise qu'il faut pour traiter de ces questions. Son objectif principal, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, est de traiter des questions directement liées à la paix et à la sécurité. Malheureusement, l'argumentation que nous avons présentée à ce sujet, qui a été également évoquée par d'autres délégations au cours des négociations sur cette résolution, n'a pas été prise en considération. En fait, il s'agit d'un autre cas d'abus de ses droits, de la part d'un rédacteur. Nous estimons qu'une note du Président du Conseil de sécurité portant sur une répartition équitable des pouvoirs pertinents serait un bon outil pour remédier à cette situation. La délégation russe a distribué un texte dans ce sens, qu'elle a soumis au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 10 h 30.